

**Motion du 23 mai 2022 de Mmes et MM. Louise Trottet, Valentin Dujoux, Jacqueline Roiz, Olivier Gurtner, Vincent Milliard, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux, Matthias Erhardt, Olivia Bessat-Gardet, Omar Azzabi et Paule Mangeat: «La ville à vélo: 100% de carrefours cyclables, sûrs et rapides».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 29 mars 2023)

## MOTION

### *Exposé des motifs*

Les dernières années ont vu d'importants et intéressants progrès en matière d'aménagements cyclables, en particulier les pistes et bandes cyclables. Sont notamment représentatives de cette avancée les pistes cyclables de part et d'autre de la rade avec le U lacustre, sur le boulevard des Philosophes, ainsi que les bandes cyclables Covid pérennisées le long de la plaine de Plainpalais.

Cependant, il faut relever que beaucoup de carrefours, sur les axes primaires comme secondaires, n'ont pas suivi cette métamorphose, exposant par là de nombreuses et nombreux cyclistes à une interruption de leur piste cyclable, à des changements de voie intempestifs parfois au milieu d'un carrefour, à des départs au feu vert au milieu de voitures et poids lourds et à des situations dans lesquelles la sécurité n'est plus garantie. Cette situation, au vu des objectifs de mobilité douce posés par la loi pour la mobilité cohérente et équilibrée (LMCE)<sup>1</sup>, la «loi vélo»<sup>2</sup> ou encore l'objectif 40% de trafic individuel motorisé (TIM) formulé par le Canton<sup>3</sup>, est problématique à de maints égards.

### Considérant:

- l'objectif cantonal de réduction de 40% de trafic individuel motorisé d'ici à 2030;
- la congestion du trafic en Ville de Genève;
- la place unique du vélo comme moyen de transport silencieux, rapide, bon marché et économe en place et en émissions de CO<sub>2</sub>;
- les progrès notables faits ces dernières années en matière d'aménagements cyclables, mais qui ne concernent cependant qu'une minorité des intersections, créant par là des zones particulièrement dangereuses pour les cyclistes;
- le manque de sas cyclables aux feux d'intersections élaborés pour permettre aux cyclistes de démarrer en priorité et les protégeant du trafic motorisé;
- la gravité des blessures dont sont victimes les cyclistes en cas d'accident avec d'autres usagers de la voirie; le taux plus élevé de particules fines que cyclistes et piéton-ne-s respirent en comparaison avec les automobilistes<sup>4</sup>;

<sup>1</sup> [https://silgeneve.ch/legis/data/rsg\\_h1\\_21.htm](https://silgeneve.ch/legis/data/rsg_h1_21.htm)

<sup>2</sup> <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20210046>

<sup>3</sup> <https://www.ge.ch/document/objectif-neutralite-carbone-presentation-du-plan-climat-cantonal-renforce>

<sup>4</sup> <https://www.liberation.fr/environnement/pollution/paris-dapres-une-etude-cycliste-et-pietons-inhalent->

- la non-continuité de pistes ou bandes cyclables dans certains carrefours situés en ville de Genève, par exemple aux carrefours suivants (liste non exhaustive): boulevard des Tranchées et avenue de Champel, avenue de l'Amandolier et route de Malagnou, route de Malagnou et boulevard des Tranchées, avenue Théodore-Weber et rue du 31-décembre, quai Wilson et quai des Bergues, rond-point de Plainpalais et boulevard Georges-Favon,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à munir de sas cyclables, de lignes d'arrêt avancées et/ou de tout autre dispositif pertinent<sup>5</sup> tous les feux d'intersections et à s'entretenir avec le Conseil d'Etat en ce qui concerne les axes cantonaux;
- à améliorer la sécurité des cyclistes aux intersections existantes, en prenant également en compte les gabarits nécessaires aux différents types de mobilité cycliste (vélos à assistance électrique, vélos-cargos, enfants à vélo...);
- à assurer, via des voies cyclables, la continuité et la sécurité des axes cyclables à travers tous les carrefours cyclables;
- à se mettre en rapport avec le Canton pour synchroniser les feux cyclables entre les différents carrefours de manière à créer des «ondes vertes» cyclistes;
- à consulter les différentes associations de mobilité dans l'élaboration des nouveaux aménagements cyclables cités plus haut;
- à prendre langue avec le Canton concernant les axes d'importance cantonale situés sur le territoire de la Ville de Genève.